

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 mai 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 1^{er} mai 2015;

2015-05-152 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2015 :

2015-05-153 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

DROIT DE VETO DU MAIRE :

CGER/AUTORISATION POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS POUR LA LOCATION D'UN CAMION À SEL :

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 53, 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes relativement à la signature des résolutions;

CONSIDÉRANT QUE le maire a refusé de signer la résolution numéro 2015-04-122 du 7 avril 2015 concernant l'autorisation de préparer un devis pour la location d'un camion à sel par CGER;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-04-122 est soumise de nouveau au conseil pour qu'il la considère urgente et prioritaire;

Résolution numéro 2015-04-122 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite louer un camion à sel pour une durée de dix (10) ans et une utilisation annuelle de 15 000 kilomètres;

DROIT DE VETO DU MAIRE : (SUITE)

CGER/AUTORISATION POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS POUR LA LOCATION D'UN CAMION À SEL : (SUITE)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate le CGER pour la préparation des plans, devis et appel d'offres d'un camion 6 roues, porteur, cabine régulière, 4 X 2 avec une benne basculante standard pour gravier de 12 pieds, un système de régulation d'épandage, un système multibenne, un épandeur 6 m³ à épandage droite simultané et les dispositifs d'éclairage;

QUE la Ville de Warwick n'est tenue d'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et à n'encourir aucuns frais ou obligations envers les soumissionnaires.

Rejetée à l'unanimité.

CGER/AUTORISATION POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS POUR LA LOCATION D'UN CAMION À SEL :

CONSIDÉRANT QUE le maire a refusé de signer la résolution numéro 2015-04-122 du 7 avril 2015 concernant l'autorisation de préparer un devis pour la location d'un camion à sel par CGER;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-04-122 a été soumise de nouveau au conseil municipal et qu'elle a été rejetée;

2015-05-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil souhaite que le dossier soit mis à l'étude et le reporte à la séance de travail du 25 mai prochain.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-05-155 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'avril 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-05-156 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 71 274,82 \$ (dépôt direct des salaires) et 462 935,68 \$ pour le mois d'avril 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de mai 2015, totalisant 13 396,33 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – AVRIL 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 30 avril 2015.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS : (SUITE)

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

LETTRÉ DE DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL PROVENCHER, BRIGADIER SCOLAIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission du brigadier scolaire, monsieur Michel Provencher, effective à compter du 16 mai 2015.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2015 :

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport budgétaire au 30 avril 2015. Une copie a été transmise à chacun des membres du conseil.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION DÉROGATION MINEURE/MONSIEUR DENYS LANGEVIN :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/06 soumise par monsieur Denys Langevin concernant l'immeuble situé au 24, rue Michaud (lot numéro 4 905 686);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 avril 2015;

2015-05-157 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/06 concernant la propriété de monsieur Denys Langevin soit acceptée afin de régulariser l'implantation de la résidence à 7,41 mètres de la ligne de terrain avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 avril 2015.

Adoptée.

DÉCISION DÉROGATION MINEURE/FERME LEMERIC S.E.N.C. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/07 soumise par monsieur Sébastien Lemay, président de la *Ferme Leric S.E.N.C.* concernant l'immeuble situé au 1, rue Lemay (lot numéro 4 905 514);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 19 avril 2015;

2015-05-158 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION DÉROGATION MINEURE/FERME LEMERIC S.E.N.C. : (SUITE)

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/07 concernant la propriété de la *Ferme Lemerich S.E.N.C.* soit acceptée afin de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à un mètre de la ligne de terrain avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 14 avril 2015.

Adoptée.

CONSTRUCTION CLAUDE THERRIEN INC./DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT :

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la Ville de Warwick le 25 mars 2015 afin de régulariser l'usage « entrepreneur en construction » sur le lot 4 905 444;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement deuxième génération a été adopté par le conseil de la *MRC d'Arthabaska* le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 905 444 est situé à l'intérieur de la zone A-8 du Règlement de zonage numéro 045-2003 de la Ville de Warwick et inclus dans l'affectation agricole de la *MRC d'Arthabaska*;

CONSIDÉRANT QUE par l'application du document complémentaire au schéma d'aménagement, la *MRC d'Arthabaska* prohibe les usages commerciaux dans l'affectation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'activité « entrepreneur en construction » est exercée sur le lot 4 905 444 depuis 1990 et qu'il n'y a pas de droit acquis de nature commerciale imputable à cet immeuble;

CONSIDÉRANT l'absence d'espaces appropriés et disponibles permettant d'accueillir l'entreprise *Construction Claude Therrien inc.* à l'intérieur de la zone urbaine de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE l'activité exercée sur le lot 4 905 444 génère des retombées économiques importantes et que le conseil municipal tolère sa présence depuis 1990;

CONSIDÉRANT l'absence de plaintes de nature environnementale ou en lien avec l'activité exercée dans le dossier de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE si la Ville de Warwick modifie son Règlement de zonage pour permettre l'usage « entrepreneur en construction », elle le permettra exclusivement sur le lot 4 905 444;

2015-05-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à la *MRC d'Arthabaska* de modifier le schéma d'aménagement deuxième génération afin de permettre l'activité « entrepreneur en construction » dans l'affectation agricole uniquement pour le lot 4 905 444.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR GAÉTAN NOLET POUR LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION DU LOT 4 905 408 :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 23 mars 2015 par monsieur Gaétan Nolet visant à permettre le lotissement et l'aliénation du lot 4 905 408;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR GAÉTAN NOLET POUR LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION DU LOT 4 905 408 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le lot est présentement enclavé et que pour cette raison aucun bâtiment ne peut y être construit en application de l'article 3.1 du Règlement de conditions d'émission de permis de construction numéro 049-2003;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un cours d'eau bordant la superficie demandée exige qu'une bande riveraine minimale de 3 mètres non cultivée soit maintenue de part et d'autre du cours d'eau, et que cela rend quasi impossible la culture sur la section résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de lotissement numéro 046-2003 en vigueur et ne porte pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole, et malgré cela, cette attestation de conformité ne garantit pas la faisabilité d'un éventuel projet de construction sur le lot en regard des autres règlements municipaux;

2015-05-160 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par monsieur Gaétan Nolet et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 905 408.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT/MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 du Règlement numéro 083-2006 constituant un comité consultatif d'urbanisme, le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est fixé à deux (2) ans et renouvelable sur résolution du conseil;

2015-05-161 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Warwick, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} mai 2017 :

Messieurs Stéphane Hamel, président,
Harold L'Heureux,
Fernand Laroche,
Pierre Lussier,
Madame Josée St-Pierre;

QUE ce conseil remercie monsieur Michel Côté pour sa bonne collaboration et l'excellent travail réalisé durant ces deux dernières années au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

ADOPTION/RÉSOLUTION NUMÉRO 2 DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 132-2010 :

2015-05-162 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution numéro 2 du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 132-2010, soit adoptée.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la *MRC d'Arthabaska* en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*;

2015-05-163 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller monsieur Pascal Lambert soit nommé maire suppléant pour les six (6) prochains mois;

QUE monsieur Pascal Lambert, maire suppléant de la Ville de Warwick soit nommé substitut au maire, monsieur Diego Scalzo, lors des séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*, et ce, jusqu'au 2 novembre 2015.

Adoptée.

CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS/AUTORISATION DE SIGNATURES :

2015-05-164 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, le conseiller, monsieur Pascal Lambert, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la *Caisse Desjardins des Bois-Francis*;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures sont requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

AFFECTATION/RÉSERVE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

2015-05-165 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil affecte un montant de 5 000 \$ à la réserve pour l'assainissement des eaux usées et de 275 000 \$ à la réserve pour l'eau potable.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2014 :

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports* a versé une compensation de 25 810 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2014 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B et un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

2015-05-166 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick informe le *ministère des Transports* de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'UNE CLÔTURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC CANIN :

2015-05-167 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à procéder à l'achat d'une clôture et à l'aménagement du parc canin situé sur la rue Notre-Dame et en approuve le paiement au montant estimatif de 17 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'un montant estimatif de 17 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

AUTORISATION DE DÉPENSES/PRISE D'EAU SÈCHE :

2015-05-168 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à procéder à la construction de la prise d'eau sèche dans le 4^e rang Ouest et approuve le paiement des dépenses au montant maximum de 50 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE lorsqu'applicable, les règles d'octroi des contrats devront être respectées;

QUE les coûts de ces travaux seront répartis en part égale entre la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAVAUX DE RÉPARATION/RANGS 2 ET DES CHALETS :

2015-05-169 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, à procéder à la réparation des rangs 2 et des Chalets et en approuve le paiement au montant estimatif ne devant pas excéder 25 000 \$ taxes incluses;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

TRAVAUX DE RÉPARATION/RANGS 2 ET DES CHALETS : (SUITE)

QUE l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission pour le taux horaire de machinerie lourde et la fourniture de gravier, de pierre et de terre, selon les résolutions numéros 2015-04-128 et 2015-04-129 adoptées le 7 avril 2015 soit autorisé à effectuer les travaux des rangs 2 et des Chalets, le tout pour un montant estimatif de 25 000 \$ taxes applicables dont le conseil en approuve le paiement.

Adoptée.

AUTORISATION/TRAVAUX DE LA RUE LEMAY :

2015-05-170 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, à acheter les matériaux (trou d'homme, tuyaux, station de pompage et imprévus) pour les travaux d'eau potable, d'égouts pluvial et sanitaire de la rue Lemay et en approuve le paiement au montant estimatif de 85 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission pour le taux horaire de machinerie lourde et la fourniture de gravier, de pierre et de terre, selon les résolutions numéros 2015-04-128 et 2015-04-129 adoptées le 7 avril 2015 soit autorisé à effectuer les travaux de la rue Lemay, le tout pour un montant estimatif de 75 000 \$ plus les taxes applicables dont le conseil en approuve le paiement;

QUE ce conseil s'approprie un montant estimatif de 160 000 \$ à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Adoptée.

AUTORISATION/AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LA MACHINE À BOUE :

2015-05-171 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, à procéder à l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées pour la machine à boue et en approuve le paiement au montant maximum de 25 000 \$ taxes incluses;

QUE ce conseil s'approprie un montant estimatif de 25 000 \$ à même le surplus accumulé affecté à l'assainissement des eaux usées.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE DE LA RUE SAINT-LOUIS ET LE FORAGE DIRECTIONNEL SOUS LA RIVIÈRE DES PINS :

2015-05-172 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à demander des soumissions par appel d'offre publique sur le babillard électronique SÉAO et dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville* pour la réhabilitation des conduites d'eau potable de la rue Saint-Louis et le forage directionnel sous la rivière des Pins pour la conduite d'eau potable.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

HYDRO-QUÉBEC/AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DANS LE RANG DES BUTTES :

2015-05-173 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de trois (3) luminaires 100 watts au sodium incluant tous les accessoires et les poteaux au montant estimatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables chez *JC Électrique* de Warwick et à installer sur les poteaux d'*Hydro-Québec* situés sur le rang des Buttes, et ce, tel que montré au croquis ci-annexé à la présente;

QUE la Ville de Warwick accepte de payer à *Hydro-Québec* les coûts fixes d'installation au montant de 144 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/LIGNAGE DU CIRCUIT CYCLABLE DANS LE SECTEUR URBAIN :

2015-05-174 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer le lignage d'un circuit cyclable dans le secteur urbain, conformément au plan préparé par le maire, monsieur Diego Scalzo et en approuve le paiement au montant estimatif de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CONSTRUCTIONS FERNAND BISSONNETTE INC./ENTRÉES DE SERVICE POUR LE 209, RUE SAINT-LOUIS :

2015-05-175 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à faire effectuer l'installation des entrées d'eau potable et d'égouts sanitaire et pluvial au 209, rue Saint-Louis et en approuve le paiement au montant de 9 351,37 \$ plus les taxes applicables conformément à la proposition du 27 avril 2015 soumise par monsieur Yves Boilard de *La Sablière de Warwick Itée*.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LE BAIL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 179, RUE SAINT-LOUIS :

2015-05-176 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, à signer l'avenant numéro 1 au bail numéro 6159-02 intervenu le 25 février 2014 avec la *Société québécoise des infrastructures* afin de renouveler ledit bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans pour les locaux de la *Sûreté du Québec* au 179, rue Saint-Louis.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'UN PALETTIER :

2015-05-177 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT D'UN PALETTIER : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier à acheter un palettier chez *Mécano-Rack* de Laval et en autorise le paiement au montant de 936,22 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET CYLINDRES D'AIR :

2015-05-178 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier à acheter sept (7) appareils respiratoires et sept (7) cylindres d'air à l'*Arsenal* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 21 350 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND/PRÊT DE LA SALLE DU CANTON POUR LE GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT DU 16 SEPTEMBRE 2015 :

2015-05-179 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux la salle Édouard-Desharnais au *Carrefour jeunesse-emploi* du comté de Richmond pour le Gala du Mérite étudiant du 16 septembre 2015;

QUE les frais d'entretien ménager de ladite salle au montant de 35,27 \$ taxes incluses soient assumés par les organisateurs de l'évènement.

Adoptée.

EMBAUCHE/AGENTS(ES) D'INFORMATION À LA MAISON DE LA CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE le *Comité culturel de Warwick inc.* recevra une subvention de Placements Carrière-Été pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les heures d'ouverture demandées par le *ministère du Tourisme*, le *Comité culturel de Warwick inc.* aurait besoin d'un(e) étudiant(e) supplémentaire;

2015-05-180 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher deux (2) d'agents d'information pour le bureau d'accueil touristique de la halte vélo durant la période estivale, et ce, au tarif horaire de 10,55 \$, le tout sous la supervision du *Comité culturel de Warwick inc.*;

QUE les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique seront de 9 heures à 17 heures, sept (7) jours par semaine, et ce, à compter du 14 juin jusqu'au 7 septembre 2015;

QUE du 1^{er} au 14 juin 2015 et du 8 septembre au 10 octobre 2015, le bureau d'accueil touristique sera ouvert les samedis et dimanches, à raison de six (6) heures par jour.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

EMBAUCHE/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS :

2015-05-181 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à embaucher monsieur Gabriel Beaudoin-Pomerleau de Warwick pour effectuer l'entretien des terrains sportifs et des parcs municipaux pour la saison estivale 2015, soit de mai à septembre;

QUE le travail sera effectué sur une base contractuelle au montant forfaitaire de 4 000 \$, payable en quatre (4) versements égaux le 15 de chaque mois à partir du 15 juin 2015.

Adoptée.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE/TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU 2015 :

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération québécoise des sports cyclistes* organise le *Tour CIBC Charles-Bruneau* et sollicite la collaboration de la Ville de Warwick pour leur permettre de passer à Warwick le 8 juillet 2015;

2015-05-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la *Fédération québécoise des sports cyclistes* dans le cadre du *Tour CIBC Charles-Bruneau* soit autorisée à traverser Warwick le 8 juillet 2015, le tout conformément à la demande du 2 avril 2015 présentée par madame Laure Hennebique, chargée de projets *Cyclisme pour tous*.

Adoptée.

LES MINI-TOURS IGA CHARLES-BRUNEAU/DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET SÉCURITÉ :

CONSIDÉRANT QUE le *Marché A. Desrochers IGA* organise un « *mini-tour IGA Charles-Bruneau* » à Warwick le 14 juin prochain et sollicite la collaboration de la Ville pour la fermeture de certaines rues et assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement;

2015-05-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le *Marché A. Desrochers IGA* de Warwick à organiser leur « *mini-tour IGA Charles-Bruneau* » dans les rues de Warwick le 14 juin prochain conformément à la demande écrite envoyée par monsieur Antoine Desrochers le 24 avril dernier;

QUE la Ville autorise également la brigade des incendies de Warwick à fermer les rues nécessaires au bon déroulement de l'activité et à assurer la sécurité des lieux lors de l'évènement.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC/FORMATION « GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES » :

2015-05-184 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC/FORMATION « GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES » : (SUITE)

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer à la formation « Gérer les personnalités difficiles » le 13 mai prochain à Victoriaville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 175 \$ plus les taxes applicables, le repas et les déplacements.

Adoptée.

PARC MARIE-VICTORIN/INVITATION À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE :

2015-05-185 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un billet au montant de 125 \$ pour la participation du maire, monsieur Diego Scalzo au souper-bénéfice du *Parc Marie-Victorin* le 23 mai 2015 à Kingsey Falls et le remboursement des frais de déplacements.

Adoptée.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE/INVITATION À LA SOIRÉE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE ET LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE :

2015-05-186 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois, soit autorisée à participer à la soirée de formation et d'information sur les saines habitudes de vie et la politique familiale à l'intention des élus responsables des questions familiales et aînées le 28 mai prochain à Victoriaville;

QUE les frais de déplacements soient assumés par la Ville de Warwick.

Adoptée.

MAISON DE FIN DE VIE MARIE-PAGÉ/INVITATION À LEUR 1^{ER} TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE :

2015-05-187 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement pour une participation au tournoi de golf bénéfice en soutien à la *Maison de fin de vie Marie-Pagé* au montant de 300 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu et pour le souper au montant de 60 \$.

Adoptée.

TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À SE JOINDRE AU PROGRAMME TOP RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le programme *Top réussite* s'adresse à tous les employeurs de la région du Centre-du-Québec, qui engagent ou non de la main-d'œuvre étudiante et/ou des stagiaires, et qui mettent en place les meilleures pratiques aux fins de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs *Top réussite* sont reconnus par le milieu de l'éducation et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Top réussite* a pour but d'intensifier la mobilisation des employeurs en matière de réussite éducative;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À SE JOINDRE AU PROGRAMME TOP RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre spécialisée, les employeurs peuvent soutenir la préparation de leur future main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs *Top réussite* sont reconnus comme des employeurs ayant les meilleures pratiques en matière de soutien à la réussite éducative;

2015-05-188 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adhère au programme *TOP réussite* afin de jouer son rôle, soit pour entretenir la motivation d'un jeune, lui permettre de concilier travail et études ou le soutenir durant sa formation.

Adoptée.

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC/DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LA LUTTE AU TABAGISME :

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

2015-05-189 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CLUB HOLSTEIN DES BOIS-FRANCS/DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LEUR TOURNOI DE GOLF ANNUEL :

2015-05-190 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une publicité pour le tournoi de golf du *Club Holstein des Bois-Francis* le 28 mai prochain au montant de 125 \$ plus les taxes applicables et pour le souper au montant de 35 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MAG2000/ÉDITION SPÉCIALE SUR L'AGRICULTURE :

2015-05-191 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de participer à l'édition spéciale sur l'agriculture de la revue *Mag2000* qui paraîtra en mai prochain et en autorise le paiement au montant de 1 150 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) pages.

Adoptée.

LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC/FORMATION « PROCÈS-VERBAL ET COMPTE RENDU » :

2015-05-192 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative soit autorisée à participer à la formation « Procès-verbal et compte rendu » offerte par le *Centre de services partagés du Québec* le 20 mai prochain à Trois-Rivières;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation au montant de 175 \$ plus les taxes applicables, le repas et les déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE/INSCRIPTION AU COLLOQUE ET À LA CONFÉRENCE NEIGE 2015 :

2015-05-193 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à participer au colloque offert par l'*Association des travaux publics d'Amérique* du 8 au 11 septembre 2015 à la Ville de Saguenay et à la conférence neige le 12 mai prochain à Victoriaville;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au colloque incluant l'hébergement et les repas au montant de 1 080 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements et à la conférence neige au montant de 145 \$ plus taxes et les déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE/PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE/PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'*Association canadienne pour la santé mentale* pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne (www.acsm.qc.ca);
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

2015-05-194 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015, la *Semaine de la santé mentale* dans la Ville de Warwick et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée.

COPERNIC/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION :

2015-05-195 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler sa cotisation annuelle à COPERNIC et en autorise le paiement au montant de 50 \$.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/CONGRÈS 2015 :

2015-05-196 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer au congrès annuel de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* du 17 au 19 juin 2015 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 488 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-05-197 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'avril 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRE NOUVELLE :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Le maire, monsieur Diego Scalzo donne des explications sur les états financiers 2013. Il fait un bref résumé de ses rencontres avec les responsables de la *Commission scolaire des Bois-Francs* et l'école secondaire Monique-Proulx et mentionne qu'il y a un fort sentiment d'appartenance de la part du personnel enseignant, des parents et des responsables pour développer de nouveaux programmes à Warwick.

Madame Noëlla Comtois invite la population à l'exposition des travaux des élèves du primaire qui aura lieu à la maison de la culture les 25, 26 et 27 mai et au spectacle « L'orgue dans tous ses états » le 23 mai à l'église de Warwick, à participer au concours de photographies sous le thème « Le bonheur c'est... » organisé par le comité culturel de Warwick avant le 31 mai prochain. Également le dossier MADA suit son cours et le Carrefour jeunesse-emploi offre des emplois aux étudiants de 14 à 16 ans dans le cadre du *Trio Desjardins* pour l'emploi.

Monsieur Stéphane Hamel mentionne que plusieurs personnes manifestent leur intérêt pour le projet de construction dans le secteur de l'ancien couvent et invite la population à visiter le site de la journée technique de l'APOM en après-midi vendredi le 8 mai à l'aréna Jean-Charles-Perreault. Également, Monsieur Hamel mentionne qu'il remettra une copie de la lettre de madame Michaëlle Jean à madame Denise Marcoux.

Monsieur Pascal Lambert indique les activités qui se tiendront à l'aréna Jean-Charles-Perreault prochainement, soit : la journée technique de l'APOM le 8 mai prochain où 75 exposants seront présents, le cérémonial des cadets le 9 mai, Warwick en humour le 23 mai, le 30 mai le gala de lutte et les 5 et 6 juin, la roulathèque.

Monsieur Martin Vaudreuil tient à féliciter madame Julie Labrecque de Warwick pour sa participation au marathon de Boston. Le temps de Madame Labrecque pour une distance de 42,195 km a été de 3 h 33 et son classement est de 3 042 sur 11 300 coureurs.

Monsieur Étienne Bergeron félicite la *Société d'histoire de Warwick* et le *Comité culturel de Warwick inc.* pour l'exposition réalisée à la maison de la culture. Il mentionne que les activités du soccer débutent le 23 mai prochain et que Copernic tiendra son assemblée générale annuelle le 20 mai prochain à la Salle du Canton.

Pour terminer, les Jeux de la FADOQ se tiendront du 4 au 8 mai à Warwick.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur François Barbin de Warwick remercie la Ville pour ses démarches afin de diminuer le bruit dans le parc industriel et spécifie qu'une entreprise ne collabore pas très bien puisque les employés laissent tourner les moteurs de leurs véhicules sur une longue période.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-05-198

À vingt heures vingt-huit, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo,
Maire

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière